



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 197-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.298

Déposée le : 13.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Martin (Ligerz, Les Verts) (porte-parole)
Hess (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Les habitantes et habitants du Seeland sous l'eau

Cet été, le Seeland a particulièrement souffert des précipitations prolongées qui se sont abattues sur la région. Le niveau du lac de Bienne et celui des lacs environnants sont restés élevés des semaines durant et la population a dû essuyer de nombreux dommages. Les Seelandaises et les Seelandais ont été choqués que l'Oberland connaisse rapidement un retour à la normale alors que le niveau du lac de Bienne n'a pu être abaissé que lentement. De fait, alors que la navigation a été à nouveau autorisée sur le lac de Thoune, il a fallu attendre encore une semaine avant d'assister aux premières décrues dans le Seeland.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la région du Seeland a-t-elle, semblerait-il, subi la plus lourde charge lors de la situation de crues ? A-t-elle dû faire ce sacrifice pour les autres régions du canton ?
2. Quelles conclusions tire le Conseil-exécutif de ces crues en partie aussi dévastatrices que celles de 2005 ?
3. Quelles sont les mesures appropriées, lesquelles sont envisagées et lesquelles sont en cours de mise en œuvre ou ont déjà été mises en œuvre ?

Motivation de l'urgence : Je souhaite une réponse rapide, au cas où une situation extrême similaire devait se produire.

Destinataires

– Grand Conseil